

Appel d'Offre Ouvert

REGLEMENT DE LA CONSULTATION R.C. N°261004

SOLUTION INJECTABLE DE RADIO PHARMACEUTIQUE FLUORE

Date de remise des Offres : 05 Janvier 2026 à 12H00

SOMMAIRE

ARTICLE 1	: OBJET DE LA CONSULTATION	2
1.1	<u>DESCRIPTIF GENERAL</u>	2
1.2	<u>ETENDUE ET FORME DE LA CONSULTATION</u>	2
1.3	<u>DIVISION EN LOTS</u>	2
1.4	<u>VARIANTES</u>	2
1.5	<u>DUREE DU MARCHE OU DUREE D'EXECUTION</u>	2
ARTICLE 2	: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE	2
2.1	<u>DELAI GLOBAL DE PAIEMENT</u>	2
2.2	<u>CONDITIONS DE PARTICIPATION</u>	2
ARTICLE 3	: PROCEDURE	3
3.1	<u>CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION</u>	3
3.2	<u>MODALITES DE REMISE DES OFFRES</u>	3
3.3	<u>CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES</u>	5
3.4	<u>DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES</u>	6
3.5	<u>SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES</u>	6
3.6	<u>DELAI DE VALIDITE DES OFFRES</u>	7
3.7	<u>NOTIFICATION DES RESULTATS</u>	7
ARTICLE 4	REGLEMENT DES LITIGES	8
ARTICLE 5	: RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET/OU TECHNIQUE	8

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONSULTATION

1.1 DESCRIPTIF GENERAL

Le présent marché a pour objet la fourniture et la livraison de solutions injectables de radio-pharmaceutiques fluorés destinées au service de Médecine nucléaire du Centre Hospitalier d'Albi.

1.2 ETENDUE ET FORME DE LA CONSULTATION

La consultation est lancée sous la forme d'un appel d'offres ouvert en application des articles R2124-2 et R2161-2 à R2161-5 du Code de la commande publique.

Il s'agit d'un accord-cadre mono-attributaire définis aux articles R2121-8 et R2162-1 à R2162-14 du Code de la Commande Publique qui donnera lieu à l'émission de bons de commande.

1.3 DIVISION EN LOTS

Cette consultation est composée de 4 lots :

- Lot 1 : Fludesoxyglucose marqué au F18
- Lot 2 : Fluoro-L-Dopa F18
- Lot 3 : Choline F18
- Lot 4 : F-PSMA (en plus FDOPA, FDG et FCHOLINE)

Les candidats doivent répondre pour chaque lot dans leur intégralité. Les offres incomplètes seront déclarées « Non Conformées ».

1.4 VARIANTES

Les candidats ont la possibilité de présenter une offre comprenant une ou plusieurs variante(s) (technique et/ou financière) à la condition qu'une réponse ait été apportée à l'offre de base. Les variantes techniques s'entendent comme des solutions différentes de celles définies par le Pouvoir Adjudicateur et visant à proposer une ou plusieurs alternative(s) qui optimise(nt) l'Offre de Base sans remettre en cause les exigences minimales exprimées dans le CCTP.

1.5 DUREE DU MARCHE OU DUREE D'EXECUTION

Se reporter au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) article 2.

ARTICLE 2 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

2.1 DELAI GLOBAL DE PAIEMENT

Se reporter au Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) article 9.1.

2.2 CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les renseignements à fournir sont énumérés à l'article 3-2 du présent Règlement de la Consultation (R.C.).

Le candidat peut se présenter seul ou en groupement

Groupement d'opérateurs économiques

En application des articles R2142-19 à R2142-27 du décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, les candidats peuvent présenter leur offre groupée.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de mandataires de plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 2°. En conséquence, un même candidat ne peut être mandataire que d'un groupement pour un même marché.

A l'issue de l'attribution du marché public, si le groupement retenu n'est pas solidaire, le Pouvoir Adjudicateur imposera la forme d'un groupement conjoint avec mandataire solidaire, conformément à l'article R 2142-22 du Code de la Commande Publique.

ARTICLE 3 : PROCEDURE

3.1 CONTENU DU DOSSIER DE LA CONSULTATION

Le dossier de consultation est fourni gratuitement aux candidats et comprend :

- ↳ l'Acte d'engagement (ATTRI1)
- ↳ le Règlement de la consultation (R.C.)
- ↳ Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.)
- ↳ Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.)

Publication du dossier de consultation sur la plateforme PLACE.

La participation à la présente consultation vaut acceptation sans restriction du présent dossier de consultation (RC, CCAP et CCTP) qui constitue les conditions contractuelles du marché.

3.2 MODALITES DE REMISE DES OFFRES

La langue française est la seule langue autorisée pour la rédaction des offres.

Conformément à l'article R 2143-16 du Code de la Commande Publique, pour les offres rédigées dans une langue étrangère, les soumissionnaires doivent joindre une traduction en français.

Les offres chiffrées des candidats doivent impérativement être exprimées en EURO.

Les candidats ont à produire un dossier complet comprenant :

3.2.1 Présentation des candidatures

Les renseignements demandés au titre des articles R2143-3 à R2143-15 sont :

- un extrait de **l'inscription au registre du commerce** et des sociétés (Kbis) ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers datant de moins de 6 mois
- le **Chiffre d'affaires** global réalisé au cours des trois derniers exercices et le chiffre d'affaire concernant les prestations ou fournitures auxquelles se réfère le marché
- une liste de 5 ou 6 **références** identiques aux prestations et fournitures auxquelles se réfère le marché, au cours des 3 dernières années, précisant le montant, la date de mise en service et le destinataire public ou privé (nom et coordonnées)
- une déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat ne fait pas l'objet d'une interdiction de soumissionner

- la copie du ou des jugements prononcés si le candidat est en **redressement judiciaire**
- une attestation de fourniture de déclaration sociale émanant de l'organisme de protection sociale chargé du recouvrement des cotisations et contributions sociales datant de moins de 6 mois
- une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés aux articles 45 et 48 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 susvisée et notamment qu'il est en règle au regard des articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés
- le(s) document(s) relatif(s) aux pouvoirs des personnes habilitées à engager la société

Les candidats peuvent utiliser les imprimés DC1 et DC2 **ou tout autre document de leur choix**. Le nouveau **formulaire européen D.U.M.E.**, complété sur le profil d'acheteur, est également accepté en lieu et place des formulaires indiqués ci-dessus.

Lorsque le candidat se présente sous la forme d'un groupement, chaque membre du groupement doit fournir les pièces et documents susmentionnés. Les candidats sont informés qu'en cas de candidatures en groupement, la composition du groupement ne peut être modifiée entre la date de remise des candidatures et la date de signature du marché public.

Si le candidat s'appuie sur d'autres opérateurs économiques pour présenter sa candidature, il doit produire, pour chacun d'eux, les mêmes documents et informations que ceux qui sont exigés de lui pour justifier de ses capacités, ainsi qu'un engagement écrit de chacun d'eux justifiant qu'il dispose de leurs capacités pour l'exécution des prestations.

3.2.2 Présentation des offres

➤ ACTE D'ENGAGEMENT

Les candidats devront impérativement remplir un acte d'engagement (ATTTRI1) de préférence celui fourni par le Pouvoir Adjudicateur.

Il est précisé que l'absence de signature de l'acte d'engagement et/ou une quelconque modification de clauses des documents contractuels entraînera systématiquement le rejet de l'offre.

➤ BORDEREAUX DE PRIX

Un bordereau de Prix séparé sera établi pour :

- ✓ chaque lot
- ✓ l'offre de base
- ✓ chaque variante

Ces bordereaux seront complétés, datés et signés par une personne habilitée à engager l'entreprise candidate et annexés à l'acte d'engagement.

Sur les **bordereaux de prix** /devis devront figurer :

- ✓ la dénomination commerciale de chaque produit et sa référence
- ✓ le prix tarif HT
- ✓ le pourcentage de remise consenti sur le prix tarif
- ✓ le PU net HT
- ✓ le taux de TVA
- ✓ le montant total du lot évalué à partir des quantités indiquées dans le CCTP

Les offres seront établies en euros.

➤ AUTRES DOCUMENTS

- ✓ Références de l'AMM
- ✓ Descriptif des conditionnements primaires et secondaires dont poids et données de radioprotection
- ✓ Tableau précisant les volumes des activités nécessaires pour prise en charge des injections quotidiennes
- ✓ Localisation, horaires et programme de maintenance des sites de production
- ✓ Modalités de transport
- ✓ Horaires des commandes
- ✓ Activités utilisables en fonction des heures d'injection
- ✓ Taux de réussite de production, de livraison
- ✓ Solutions de back up proposées

L'attention des candidats est attirée sur le fait que leur offre doit être lisible.

3.3 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES OFFRES

Les candidats doivent transmettre leurs offres par voie dématérialisée sur la plateforme <https://www.marches-publics.gouv.fr>

3.3.1 Format des documents

La liste des formats de fichiers acceptés par l'établissement Pouvoir adjudicateur est la suivante :

- Portable Document Format (.pdf),
- Rich Text Format (.rtf),
- Compressés (exemples d'extensions :.zip, .rar),
- Applications bureautiques (exemples d'extensions : .doc, .xls, .pwt, .pub, .mdb), Multimédias (exemples d'extensions : gif, .jpg, .png),
- Internet : (exemple d'extension : .htm).

Remarques pratiques

Les candidats sont invités à tenir compte des aléas de la transmission électronique ; par conséquent, ils doivent prendre leurs précautions afin de s'assurer que la transmission électronique de leurs plis soit complète et entièrement achevée avant la date et l'heure limites de dépôt des offres.

Avertissement : L'opérateur économique doit s'assurer que les messages envoyés par la Plateforme des Achats de l'Etat (PLACE), notamment nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr ne sont pas traités comme des courriels indésirables.

3.3.2 Copie de sauvegarde

Le candidat dispose de la faculté d'envoyer une copie de sauvegarde de sa réponse électronique.

La copie de sauvegarde devra être envoyée impérativement à l'adresse et dans les délais indiqués au présent règlement de consultation, soit sur support physique électronique (CD-ROM, clé USB) soit sur support papier.

Cette copie doit être remise sous pli scellé et doit comporter obligatoirement la mention lisible, « copie de sauvegarde – AO 261004 SOLUTION INJECTABLE DE RADIO PHARMACEUTIQUE FLUORE » « Ne pas ouvrir »

Cette copie de sauvegarde ne pourra être ouverte par le Représentant du Pouvoir Adjudicateur que dans les cas visés à l'article 2 de l'arrêté du 22/03/2019.

Les plis contenant la copie de sauvegarde, non ouverts, seront détruits par le Pouvoir Adjudicateur.

3.4 DATE LIMITE DE RECEPTION DES OFFRES

La date limite de réception des offres est fixée au :

05 janvier 2026 à 12h00

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait réceptionné après cette date et heure limites ne seront pas ouverts.

3.5 SELECTION DES CANDIDATURES & JUGEMENT DES OFFRES

3.5.1 Examen de la Candidature

Seuls peuvent être ouverts les plis qui ont été reçus au plus tard à la date et à l'heure limite indiquées dans l'avis d'appel public à la concurrence et dans le présent règlement de la consultation ainsi que dans les conditions décrites à l'article 3.2 du présent document.

En application de l'article R 2144-2 du Code de la Commande Publique, si le Pouvoir Adjudicateur constate que des candidatures sont incomplètes, il peut inviter les candidats par écrit à fournir les documents ou renseignements manquants, dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de la demande.

Si un candidat n'a pas fourni les documents ou renseignements demandés à l'issue de ce délai, le Pouvoir Adjudicateur déclare sa candidature irrecevable et le candidat est éliminé.

Le Pouvoir Adjudicateur élimine sans les classer, les offres jugées inacceptables, inappropriées, ou anormalement basses (dans ce dernier cas, après avoir interrogé le soumissionnaire selon la procédure prévue aux articles R 2152-3 à R 2152-5 du Code de la Commande Publique).

S'il constate que des offres sont irrégulières, le Pouvoir Adjudicateur, conformément à l'article R 2152-2 du Code de la Commande Publique, se réserve la possibilité d'inviter par écrit les soumissionnaires concernés à régulariser leurs offres, dans un délai de 10 jours à compter de l'envoi de la demande de compléments.

A l'issue de ce délai, si l'offre d'un soumissionnaire demeure irrégulière, elle est éliminée sans être classée.

Les offres qui n'ont pas été éliminées sont analysées et classées par ordre décroissant.

3.5.2 Examen des offres :

Conformément à l'article R2152-7 2°, il sera tenu compte de l'offre la plus intéressante appréciée en fonction des critères suivants :

-VALEUR TECHNIQUE (35%) définie en fonction des sous-critères :

*Intérêt thérapeutique : données AMM, référentiels, publications scientifiques (7%)

*Ergonomie (Adaptabilité au système Trasis, Procédure de nettoyage des conditionnements ...), (7%)

*Radioprotection (7%)

- *Heures de calibration et péremption (7%)
- *Activité volumique (7%)

- **LOGISTIQUE (20%)** définie en fonction des sous-critères :

- *Horaire de livraison compatibles avec le fonctionnement du service (10 %)
- *Délais d'annulation et de commande (5 %)
- *Pourcentage de réussite de livraison et Qualité du back up proposé (cf. CCTP § C-1 ; C-2, C-11) pour chaque lot) (5 %)

- **PRIX (40%)**

La méthode de notation appliquée sera précisée dans le rapport d'analyse des offres

- **Développement Durable (5%)**

- *Eloignement site de production et titulaire du marché
- *Condition de livraison des marchandises

Une note du critère « valeur technique » et/ou « logistique » égale à zéro est éliminatoire.

En cas de discordance entre le prix unitaire du produit d'une part et le montant d'autre part, c'est le prix unitaire qui sera retenu et le montant corrigé en conséquence.

3.5.3 Attribution

Le Centre Hospitalier d'Albi choisira l'offre la mieux classée en application des critères de jugement des offres définis ci-dessus.

3.6 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est de 120 jours à compter de la date limite fixée pour la réception des offres.

A partir de cette date et durant 120 jours, chaque candidat est engagé par son offre. Pendant ce délai, le Pouvoir adjudicateur s'engage à l'informer si son offre est refusée ou prise en considération

Tout candidat informé après l'expiration de ce délai que son offre reste prise en considération peut se délier de son engagement par déclaration écrite adressée au Pouvoir Adjudicateur, par envoi postal recommandé avec avis de réception, à condition de le faire dans un délai de quatre jours suivant la date à laquelle il a été avisé

Dans le cas où il n'est pas donné suite à l'appel d'offres, les candidats ne peuvent prétendre à aucune indemnité.

3.7 NOTIFICATION DES RESULTATS

Le Pouvoir Adjudicateur notifiera les courriers de rejet et d'attribution via la plateforme www.marches-publics.gouv.fr, à l'adresse courriel fournie par le candidat lors de son inscription sur la plateforme.

Conformément aux articles R2181-1, R2181-3 et R2181-4, les candidats non retenus seront avisés dans la limite du délai de validité des offres fixé dans le présent RC.

Conformément aux articles R2182-1 à R2182-5, le candidat retenu recevra une copie certifiée conforme de l'Acte d'engagement signée du Pouvoir Adjudicateur.

ARTICLE 4 REGLEMENT DES LITIGES

En cas de litiges, le droit français est seul applicable.

Les tribunaux français sont seuls compétents et plus précisément le Tribunal Administratif de Toulouse. Il est à ce titre désigné comme l'instance chargée des procédures de recours :

Greffe du Tribunal administratif de Toulouse.
68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse
Tél. 05-62-73-57-57
Fax : 05-62-73-57-40
Courrier électronique (e-mail) : greffe.ta-toulouse@juradm.fr
Adresse URL : <http://www.telerecours.fr>

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :

Greffe du Tribunal administratif de Toulouse
68 rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 Toulouse
Tél. 05-62-73-57-57
Fax : 05-62-73-57-40

Toutes les correspondances seront rédigées en français.

ARTICLE 5 : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE ADMINISTRATIF ET/OU TECHNIQUE

Pour tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires en vue de répondre à la présente consultation, les candidats adressent leur demande de renseignements complémentaires en posant une question en se rendant sur la consultation concernée à l'adresse suivante : <https://www.marches-publics.gouv.fr>, onglet « Question ».

Les questions devront parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de remise des offres.

Le Pouvoir Adjudicateur devra répondre et pourra apporter des modifications au DCE au plus tard 6 jours avant la date limite de remise des offres.